

# REPENSER LE TRAVAIL EN PRISON

## CONTENU, ORGANISATION ET DROITS DES DÉTENUS TRAVAILLEURS

27 FÉVRIER 2020

ASSEMBLÉE NATIONALE · SALLE VICTOR HUGO

INSCRIPTION OBLIGATOIRE [ICI](#)

8h30 · Accueil des participants.

### 9H00 · INTRODUCTION

Elsa FAUCILLON, députée des Hauts-de-Seine (Parti communiste) et Nicolas FERRAN, responsable du pôle contentieux de l'Observatoire international des prisons-section française.

### 9H30 · CONFÉRENCE INAUGURALE

Antoine LYON-CAEN, professeur émérite de droit du travail à l'université Paris-Nanterre.

## CHANGER LE SENS DU TRAVAIL EN PRISON

### 10H · RENOUELER LE CONTENU ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN PRISON

Modération : Cécile MARCEL, directrice de l'Observatoire international des prisons-section française.

#### 10h · État des lieux

- Adeline HAZAN, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté.
- Témoignage de Stéphane, ancien détenu.

#### 10h30 · Pause

#### 10h45 · Faire progresser l'offre de travail

- Attirer de nouvelles entreprises : Laurence VICHNIEVSKY, députée du Puy-de-Dôme (Mouvement démocrate), vice-présidente de la Commission des lois.
- Développer l'insertion par l'activité économique : Thierry KUHN, ancien président d'Emmaüs-France.
- Développer le numérique en prison : Briec LE BARS, formateur en détention pour l'association CodePhenix.

#### 11h45 · Quelle agence pour quel travail en prison ?

- Pour un établissement public du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en prison : Philippe AUVERGNON, directeur de recherche au CNRS, Université de Bordeaux.
- Quels objectifs pour l'Agence nationale du TIG et de l'insertion professionnelle ? Albin HEUMAN, directeur de l'Agence nationale du travail d'intérêt général.

#### 12h15 · Discussion avec la salle

#### 12h45 · Déjeuner libre

## 14H · PROFESSIONNALISER L'ACCÈS AU TRAVAIL EN PRISON · Table ronde

Modération : **Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ**, professeure de droit à l'université Paris-Nanterre.

- Revisiter les critères, modalités et formes d'engagements : **Cyril WOLMARK**, professeur de droit à l'université Paris-Nanterre.

Discutants :

- **Claire NOURRY**, adjointe au directeur du centre pénitentiaire de Fresnes.
- **Stéphane SOUTRA**, membre de l'Association des concessionnaires et prestataires de France (ACPF).

## GARANTIR LA DIGNITÉ DES DÉTENUS TRAVAILLEURS

Modération : **Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ**, professeure de droit à l'université Paris-Nanterre.

## 15H – GARANTIR LE RESPECT DES DROITS INDIVIDUELS · Table ronde

- Encadrer les conditions et aléas de la relation de travail en prison : **Thomas PASQUIER**, professeur de droit à l'Université Lumière-Lyon 2.

Discutants :

- **Antoine DULIN**, rapporteur de l'avis sur la réinsertion des personnes détenues du Conseil économique, social et environnemental.
- **Thomas ODINOT**, chargé de mission Travail à la Direction de l'administration pénitentiaire et membre du Conseil d'État.
- Un.e représentant.e de la CGT (sous réserve).

### 16h · Discussion avec la salle

### 16h15 · Pause

## 16H30 · INSTAURER DES DROITS COLLECTIFS ADAPTÉS · Table ronde

- Oser dépasser le déni d'expression collective au travail : **Lola ISIDRO**, maître de conférences en droit à l'Université de Lorraine.

Discutants :

- **Joël CHARBIT**, sociologue, chercheur associé au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques.
- **Flavie RAULT**, secrétaire générale du Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP).

### 17h15 · Discussion avec la salle

## 17H30 · CONCLUSION

**Raphaële PARIZOT**, professeure de droit pénal à l'université Paris-Nanterre.

---

Un colloque organisé par l'Observatoire international des prisons-section française, le Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID, UMR 5137), l'Institut François GénY (EA 7301, Université de Lorraine), le Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (Comptrasec, UMR 5114, CNRS-Université de Bordeaux) et l'Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles (IRERP, Université Paris-Nanterre), avec la collaboration d'Elsa Faucillon, députée des Hauts-de-Seine. **Ce colloque satisfait à l'obligation de formation continue des avocats.**